

Alleyrijens

L'ŒUVRE

14, Rue Drouot

Téléphone : GUT. 02-71, BERG. 40-51
Après minuit : GUT. 59-89

Directeur :

GUSTAVE TÉRY

ABONNEMENTS

1 An	6 Mois	3 Mois	1 MOIS
18 fr.	9 fr.	4 fr. 50	1 fr. 50

**Pour les administrations,
il n'y a pas de guerre,
il n'y a pas de blessés.
Il y a le RÈGLEMENT.**

Il y a la guerre...

NOS BLESSÉS D'ABORD !

A Toulon, un officier blessé monte dans mon compartiment. C'est un très jeune homme. Son bras est enveloppé dans une gaine de toile à voile, suspendue par des bandes et des courroies compliquées. Un pansement volumineux lui gonfle l'épaule. Ce bras, cette épaule, le blessé a l'air de les porter comme un fardeau... Le torse raidi sous la charge, il s'est traîné péniblement le long du couloir, s'accrochant de sa main valide à la barre d'appui. Sa femme le guide, le soutient, avec de jolis mouvements de tendre sollicitude... La face décharnée, d'une pâleur cirreuse, comme au sortir de la salle d'opération, il a les sourcils contractés, les lèvres serrées : on sent l'effort pour ne pas laisser paraître trop de souffrance...

— C'est ça qu'on appelle une « couchette » ? demande-t-il à l'employé qui prépare la banquette en face de moi. C'est ça qui coûte vingt-cinq francs de plus ?... Si nous avions su...
Avec sa femme, je l'aide à s'asseoir, à « poser » son bras, à disposer ses jambes, et, avec l'appéhension des seize heures à passer dans ce wagon, il me demande :

— Ça ne remue pas trop, quand ça marche ? Nous avons été si cahotés tout à l'heure, de l'hôpital à la gare !
Je le rassure de mon mieux, et le cale avec son oreiller. Le train démarre doucement.

— Oh ! si nous ne sommes pas plus secourus, c'est admirable ! murmure le blessé en essayant de sourire. Puis, il me conte qu'il revient de Serbie, — et même de beaucoup plus loin... Blessé sur la Gerda, par un éclat de l'obus qui foudroya près de lui son capitaine, il fut rapporté à Salonique, la clavicule brisée, le bras en trois morceaux. A la seconde intervention chirurgicale, en France, on dut lui enlever l'humérus...

— Mais ça se recolle, dit-il, avec une gaile vaillante ; ça commence à bourgeonner, et, avec un mois de Paris, je serai hors d'affaire...

Soudain, la jeune femme pâlit.
— Tu ne vas pas te trouver mal, toi, au moins ?

— Non, non, dit-elle, ne fais pas attention, mon ami ; je suis un peu lasse, mais ça va passer...

Elle a l'air d'une toute jeune fille, grande et vive, avec de longs bras frêles, un buste mince, de bonnes joues et des yeux d'enfant.

— C'est que je lui ai donné tant de soucis ! m'explique l'officier ; elle ne mange plus... Ce matin encore, elle n'a pas déjeuné...

Il la gronde :
— Vois-tu que cette nuit je sois obligé d'être à mon tour ton garde-malade ? A Marseille, tu vas me faire le plaisir de descendre et d'aller prendre quelque chose de chaud...

J'offre de l'accompagner au buffet, et, chemin faisant, elle me confie :

— Nous sommes encore de tout jeunes mariés, voyez-vous, car notre mariage a été célébré au milieu de juillet 1914, et il est parti le lendemain de la déclaration de guerre... Nous n'avons donc eu que quinze jours de ménage, et voilà tout juste une semaine que nous nous sommes retrouvés dans cet hôpital... Si vous saviez par quelles tranes j'ai passé depuis dix-huit mois ! La semaine dernière encore, je n'étais pas sûre qu'il en réchapperait... Voilà pourquoi je ne mangeais plus... Mais maintenant, c'est la joie qui me coupe l'appétit, car le major m'a juré qu'il ne pouvait plus y avoir de complications... Vous savez, là-bas, il s'est très bien conduit, mon petit mari, si bien qu'il est proposé pour la Légion d'honneur... Vous pensez si je suis contente ! Mais ne le lui dites pas, car il n'en sait rien encore, et ça pourrait lui donner la fièvre... Sa température monte toujours à cette heure-ci...

La vaillante et charmante petite Française ! Elle est déjà remontée près du jeune homme, et sur la tablette elle a mis le couvert, débouché un flacon, préparé des gâteaux... Le train se remet en route, et je sors dans le couloir pour laisser mes amoureux faire la dinette...

Mais quelqu'un trouble la fête. C'est l'employé qui revient.
— Vos billets !
La jeune femme montre la feuille de son mari et son ticket.

— Madame, dit le contrôleur, vous n'avez qu'un billet de première classe : vous ne pouvez pas rester ici...
— Pourquoi donc ?

— Parce que vous n'avez pas payé le supplément de couchette.

— Mais, Monsieur, je n'ai pris ce billet de première que pour accompagner mon mari, et on m'a bien spécifié à Toulon que je pourrais m'asseoir à côté de lui...

— Je regrette, Madame, mais c'est le règlement ; il faut passer dans un autre wagon...

— Oh ! Monsieur, s'écrie la pauvre petite, toute tremblante ; mon mari vient d'être opéré, et, la nuit, un accès de fièvre est toujours à craindre... Une couverture peut glisser, un coussin se décaler en cours de route... Et puis, si son pansement allait se défaire ! Vraiment, je ne fais de mal à personne en restant là, et je n'avais pas l'intention de trahir...

Mais l'employé demeure inflexible.

— Le règlement...

Par la porte entrouverte, j'ai entendu la conversation.

— Voyons, dis-je au contrôleur, nous ne sommes que trois dans le compartiment, et il y a quatre places ; d'ailleurs, les trois compartiments voisins sont absolument vides... Attendez au moins que l'affluence des voyageurs vous oblige à l'appliquer, votre terrible règlement...

— Non, Monsieur ; si l'on faisait la même chose pour tous les malades !

— Eh ! il ne s'agit pas d'un malade ! Il s'agit d'un officier blessé, à qui l'on vient d'enlever l'os du bras...

— Prenant à part le contrôleur, qui m'a suivi dans le couloir, j'ajoute :

— Pour couper court à cette odieuse discussion, je cède ma place à cette femme. Laissez-moi prendre la couchette au-dessus ; je ne vous demande que de fermer les yeux, et je vous assure que, dans ce cas spécial, pas un de vos chefs ne vous en blâmerait...

— Non, répète le contrôleur, impitoyable ; le règlement est formel. Je ne veux pas être « de connivence » avec les voyageurs. Cette femme paiera, ou elle descendra...

— Eh bien ! soit, lui dis-je, vous avez peut-être raison d'observer avec tant de rigueur votre consigne, et j'ai certainement tort de vous reprocher ce maladroite excès de zèle... Ce n'est pas à vous qu'il faut s'en prendre, mais aux administrateurs d'une compagnie, qui n'ont pas encore trouvé l'occasion de vous apprendre qu'il y a la guerre, et de vous rappeler, au besoin par des instructions spéciales, les égards exceptionnels qui sont dus à nos blessés... Vous me fournissez, et je vous en remercie, l'occasion de poser la question publiquement au P. L. M., et à toutes nos compagnies de transport... Car, au fond, ce qui est monstrueux, ce n'est pas seulement que cette jeune femme, malgré la promesse qu'on lui en a faite, ne soit pas autorisée à voyager avec son mari ; c'est que son mari lui-même ait besoin de payer un supplément pour s'étendre sur cette banquette inconfortable...

— Vous oubliez, Monsieur, que c'est une place de luxe !

— Eh ! pour qui donc réserverons-nous notre luxe, si ce n'est pour nos héros ? Est-ce pour les inconscients qui vont faire la fête sur la côte d'azur et danser le tango à Nice dans les salons de l'hôtel O'Connor ? Est-ce que ce pauvre petit officier n'a pas payé cette place de son sang, de son bras mutilé ? Serions-nous là, vous et moi, s'il ne s'était pas fait trouer la peau pour nous défendre, sauvegarder les intérêts et les wagons des actionnaires du P. L. M. ?... Là-dessus, donnez-moi un second billet : aujourd'hui, c'est l'Œuvre qui paie, mais, demain, c'est le P. L. M. qui paiera, ce sont toutes les grandes compagnies qui paieront, comme elles le doivent, leur juste part des charges communes... Je vous en donne mes deux billets !

— Ah ! Monsieur, vous êtes journaliste ? (Grand coup de casquette.) Pourquoi ne l'avoir pas dit plus tôt ? Gardez votre argent, vous voulez rire ! Je vous promets de ne plus déranger ces chers enfants (sourire attendri) et j'ai là justement pour vous un compartiment où vous serez tout seul jusqu'à Paris... (Nouveau coup de casquette, et révérence.)

— Non, dis-je, un second billet, et... le Règlement ! Rien de plus. Nous verrons demain à régler nos comptes.

Gustave Téry

Le silence ne supprime pas les événements.

LES JOURNAUX de la faribole

Ce qu'on appelle la grande presse, et qui est proprement la presse commerciale, vient de nous donner un spectacle fort déplaisant. Je vous demande la permission de vous en faire un petit compte rendu. Je ne nommerai aucun journal. Il ne s'agit pas d'attaquer les auteurs, mais de vous rendre sensibles leurs procédés et leur méthode. Après quoi vous les sifflez, si vous plaît, ou vous les applaudirez, à votre convenance.

Donc, l'avant-veille de Noël, une dépêche arriva, qui annonçait que le kaiser était gravement malade. Elle venait d'Amsterdam et de Copenhague, et tout le monde sait — du moins les journalistes savent — que dans ces deux capitales des reporters-faméliqués inventent ou se laissent dicter des nouvelles entièrement fantaisistes. Néanmoins, tous nos journaux les reproduisent avec complaisance. Et la France entière, apprit à son petit déjeuner que Guillaume II allait prochainement rendre l'âme.

Tel est le premier acte. Peut-être n'y verrez-vous rien à reprendre. Si les journaux ont trouvé une dépêche dans les feuilles de l'Agence Havas, ils avaient le droit de la reproduire. C'est aussi mon avis. Mais toutes les dépêches ne méritent pas un égal crédit. Pour qu'on puisse apprécier leur authenticité, il faut qu'on sache d'abord par qui elles ont été envoyées, et à qui. Lorsque je lis : « On télégraphie d'Amsterdam que le kaiser est malade », je sais que cette nouvelle ne vaut provisoirement rien du tout. Si je lis : « Le Times annonce que le kaiser est malade », je sais au contraire que la nouvelle est bonne. Car le Times est un journal sérieux, qui a des correspondants sûrs. Et je sais aussi que, recevant une nouvelle comme celle-là, l'éditeur du Times essaiera de la vérifier.

Quel est donc le devoir d'un journaliste recevant une nouvelle sensationnelle ? C'est de la contrôler, s'il le peut, et, s'il ne le peut pas, de la publier sous réserves. Car c'est trop demander aux lecteurs que de les inviter à apprécier eux-mêmes la valeur d'une information. Les lecteurs sont fatalement dépourvus des éléments nécessaires. Et vous ne sauriez exiger que l'épicière de Marvejols ou le boucher de Casteljaloux fissent une distinction entre le Times et les Daily News.

Mais enfin, si nos journaux s'étaient contentés de reproduire simplement ce télégramme envoyé on ne sait par qui à on ne sait qui, ils n'auraient commis qu'une faute légère, et je ne les chicannerais point.

Malheureusement, il y eut un second acte.

Le lendemain, en effet, et les jours suivants, les journaux, soucieux de ne pas laisser se faner une information aussi éclatante, publièrent de grands articles pseudo-médicaux. Il était malade, le kaiser ? Pardi ! c'était de la gorge. Son père était mort d'un cancer du larynx. Un jour, en Egypte, ce père avait rencontré une Espagnole, et l'Espagnole lui avait communiqué une vilaine maladie. Il est vrai qu'à ce moment-là le petit Guillaume avait déjà dix ans. Mais ce détail n'est pas gênant. En effet, Guillaume II n'a-t-il pu lui-même contracter la même maladie, plus tard ? Enfin, des pauvretés dont je m'étonne que les lecteurs puissent se satisfaire. Le cancer est-il héréditaire ? Question que la médecine n'a pu résoudre encore, mais que la presse tranchait vaillamment. Oui, le cancer est héréditaire. Mais le kaiser a-t-il un cancer ? Oui, il a un cancer. Qu'en savez-vous ? Voici : il y a huit ans, un médecin a été appelé à Berlin pour mettre un faux larynx au kaiser. Quel médecin ? Ah ! c'est un secret.

De jour en jour, la nouvelle grossit. Tantôt on nous signalait que « des officiers qui ont récemment causé avec le kaiser reconnaissent qu'on ne peut plus l'entendre » et, quelques lignes plus bas, on ajoutait que « l'empereur est enfermé dans ses appartements privés et seule l'impératrice est admise à le soigner ». Contradiction qui fait sourire. Tantôt on nous assurait qu'un médecin américain établi à Berlin avait câblé à New-York que Guillaume II était parfaitement atteint d'un cancer. Tantôt on nous confiait qu'un « radiotélégramme de presse » arrivé de Rome à Londres, annonçait le départ imminent de la reine de Grèce pour Berlin. Qu'est-ce que c'est, un radiotélégramme de presse ? Les journaux de Rome et de Londres

communiquent entre eux par télégraphie sans fil, maintenant ? Et quel journal anglais publiait ce radiotélégramme ? On ne nous le disait naturellement pas. Enfin, chaque aurore nous apportait une nouvelle maïserie, sous des titres monumentaux.

Vous savez que l'industrie des titres a fait de grands progrès. Avec un titre, maintenant, on peut donner à une information de six lignes, entièrement dépourvue d'intérêt, un éclat magnifique. Voulez-vous des exemples ? Voici un titre sur deux colonnes :

« L'état de santé du kaiser s'aggrave ». Qu'est-ce que je lis, en dessous ? Ceci : « Il est absolument impossible d'obtenir aucune information, même de source diplomatique neutre, sur l'état du kaiser ».

Et ceci :

L'homme malade de Berlin

UN TÉMOIGNAGE TROUBLANT

Un des chirurgiens qui vit mourir le père considère le fils comme perdu.

Qu'y a-t-il, sous ce titre-là ? Une interview du chirurgien Mark Howell qui débute ainsi : « Le grand spécialiste se défend d'abord de vouloir ou de pouvoir donner un diagnostic précis sur le mal dont souffre le kaiser. « Est-ce un cancer ? dit-il, je l'ignore. »

Nous répétons sans cesse que les journaux allemands sont pleins de mensonges. Je vous le demande : qu'est-ce que les Allemands peuvent dire des nôtres ?

Le troisième acte fut mauvais. Avant-hier, M. de Bethmann-Hollweg télégraphiait à la United Press Association que le kaiser ne s'était pas allé. Et le docteur Moure, de Bordeaux, qui a quelque raison d'être informé, puisqu'il soigne le roi d'Espagne, annonçait que le kaiser était atteint d'un phlegmon de l'amygdale. Nous voilà loin du cancer, et du larynx en argent. Il ne reste qu'à mettre les beaux titres dans l'armoire. Ils serviront à nouveau, dans six jours ou dans dix ans. Et ils auront conservé leur grâce première. Et nous, les trouvez-vous le cancer paternel, et l'Espagnole malade, et le médecin de Berlin, et les officiers qui ont parlé au kaiser. Et sur les seuils les concierges seront hagardes.

En somme, depuis trois semaines, nous n'avons eu qu'un renseignement important et précis : c'est que le kaiser n'aurait pas lui-même la session du Landtag prussien. Tout le reste était faribole. Ce renseignement tint six lignes, et la faribole cent colonnes. Pas un journal populaire n'eut l'idée de dire à ses lecteurs : « Le bruit court que le kaiser est malade. Mais aucune nouvelle ne nous vient de bonne source. Voici celles qui nous parviennent, et qui ne sont pas très sûres. N'y croyez qu'à moitié ».

Et c'est ainsi que nous faisons rire de nous.

Albert Savarus

La santé de Guillaume

Une dépêche datée de Rome, 16 janvier, nous annonce que :

Selon une nouvelle de source allemande venue par voie ecclésiastique, le kaiser aurait subi une opération jeudi dernier. L'opération aurait réussi, mais il faudra une semaine avant que tout danger et toute possibilité de complications soient écartés.

Mais...

une dépêche de Genève, également datée du 16 janvier, nous dit :

On mande de Berlin que l'empereur, complètement remis de sa maladie a déjeuné chez le chancelier de l'Empire avec lequel il a eu ensuite une assez longue conférence.

Les Communiqués

15 heures.

Nuit calme. Rien à signaler.

23 heures.

En Belgique, notre artillerie, de concert avec l'artillerie britannique, a causé de graves dégâts aux tranchées ennemies de la région d'Hetsas et provoqué deux fortes explosions dans les lignes allemandes.

Nos batteries ont bombardé avec succès les abords de la route de Lille au sud de Thelus et fait sauter un dépôt de munitions. A la cote 119, nord-est de Neuville-Saint-Vaast, une de nos mines a détruit un petit poste allemand.

En Argonne, lutte à coups de bombes et de grenades dans la région de Vauquois.

En Lorraine, nous avons pris sous notre feu un rassemblement ennemi au sud de Broménil, nord-est de Badonviller.

CACAO ET CHOCOLAT

— Quand cesserons-nous de nourrir les Allemands ? a demandé Lord Sydenham à la Chambre des Lords, cette semaine.

Il en donne un exemple topique : le cacao. Pendant la première année de guerre, la Hollande a importé 30,000 tonnes de cacao. Elle n'en importait auparavant que 6,000. Faites la différence, vous aurez le nombre de tasses que les Boches ont bu chaque matin à notre santé depuis un an, en savourant l'idée que les flottes françaises et anglaises montent sur les mers une garde fatigante, mais stérile : elles sont obligées de laisser passer le cacao des Hollandais, qui sont ensuite libres d'en céder à leurs amis d'outre-Rhin : ce n'est pas de la contrebande de guerre. C'est seulement très nourrissant. A votre santé, Messieurs les Alliés !

La Hollande, quand on la surprend ainsi en flagrant délit de boulimie, a une réponse toute prête :

— Nous ? ravitailler l'Allemagne ? Jamais de la vie ! C'est pour notre propre consommation. Ignorez-vous que nous pouvions, auparavant, recevoir du cacao, *via* Hambourg ? Cette voie est fermée. Il est naturel que notre importation augmente d'autant par ailleurs.

La Suisse tient le même langage quand on la convainc d'avoir importé de France plus d'huile qu'on n'en peut mettre dans la salade de toutes les tables helvétiques réunies :

— Mais nous ne recevons plus rien par la frontière allemande ! Il est forcé que nos commandes grossissent chez le seul fournisseur qui nous reste !

J'ai déjà indiqué le procédé catégorique par lequel on en finira avec ces faux-fuyants : commencer par déclarer que tout est contrebande de guerre ! L'Allemagne est une forteresse que nous voulons priver de tout ce qui se mange ou se boit ou s'absorbe de n'importe quelle façon, fût-ce par le nez ou en lavement.

Les neutres, installés au pied de cette forteresse, doivent être assimilés à des populations vivant dans la zone du feu, par conséquent soumises à des servitudes militaires : on les ravitaillera à tant par tête. Vous êtes quatre millions de Hollandais ? Vous aurez droit à quatre millions de tasses de cacao par jour. Vous êtes trois millions de Suisses ? Vous aurez droit à tant de litres d'huile par tête et par semaine. Vous êtes cinq millions de Suédois ? Tant de café, tant de sucre, tant de charbon.

Ainsi et non autrement, quand les Anglais et les Russes qui descendent à la rencontre les uns des autres vers Bagdad, auront fermé solidement les verrous de la Sublime Porte du côté de l'Orient, le blocus ceinturera vraiment tout l'Empire boche dans une étroite de famine.

Jusque là, ils continueront de boire du cacao à la barbe des flottes alliées, et c'est nous qui serons chocolat.

Maurice de Waleffe

Propos en l'air

« Dans toute la loyauté de ma conscience... »

... toute la sincérité, toute la force, et toute la droiture de ma pensée profonde, « ce que je vous demande, c'est de permettre aux officiers des services de l'aviation de travailler comme ils le font tous, c'est-à-dire à plein collier. » (Applaudissements.) — Officiel, 14 janvier.

A plein collier...

Non. Pas tous, comme le proclame un Girod, dans la loyauté, la conscience, la sincérité, la force, la droiture, la profondeur de sa pensée. Evidemment de M. Ch. Humbert et du lieutenant-colonel Roussel à MM. Berthoulet, Bailly ou Clemenceau, dont les écrits ne sont que des actes criminels de renseignements à l'ennemi, de désorganisation morale, de délation, de ragots, de potins, nul ne saurait assumer, d'une plume égale, tant de vertus, tant de qualités du cœur, de l'esprit, et du caractère, accaparées par l'orateur.

A plein collier ? Non, pas tous. Et ce n'est pas toujours de leur faute. Par exemple, pour inspecter nos avions de Venise, un chef s'y rend en automobile. Il a fallu des ordres, j'imagine, pour un tel gaspillage de pneus, d'essence et de temps — quand il y a le chemin de fer.

A plein collier ? — Nos interpellations

leurs ignorent-ils que l'herbe d'embuscade foisonne aux paves d'aviation ? Les non-spécialistes y croissent en plants indéterminés, des commandants aux secrétaires et manutentionnaires du service armé, pour des emplois où suffiraient des territoriaux.

Ici, c'est un commandant, ignorant tout de l'aéroplane. Comme il voit mettre l'eau pour la circulation du refroidissement de moteur, il profère :

— Ah ! c'est pour le cas d'incendie ?

Là, ce sont des officiers-pilotes d'avant la guerre, qui ont bénéficié de tous les avantages du temps de paix : meilleure solde qu'au régiment ; liberté, auto, prestige de l'arme nouvelle ; ils sont devenus sédentaires, dans des emplois spécieux ; un vol réglementaire, mensuel, leur assure l'indemnité de 10 francs par jour ; on en sait qui, ayant une ou deux autos, touchent l'indemnité de cheval...

A plein collier ? — Les paves d'aviation ne semblent pas exiger de capacités strictement professionnelles, puisque l'on peut appeler des professeurs de Facultés à les diriger...

A plein collier ? — Est-ce sur ce bel étang provençal qui devait être utilisé pour école de tir en avion ou hydravion ? Voilà une installation où s'est dépensé le génie d'invention de notre aéronautique militaire !

L'école ne possédant pas l'aéroplane nécessaire, les exercices de tir aérien ont lieu... en canot-automobile.

Nous signalons les erreurs, les abus, pour qu'on les fasse cesser. Nous parlons pour les héros de l'air qui ne se troublent pas des querelles de presse et de tribune. Ils savent discerner leurs vrais amis, et, en nous attaquant à la crise d'organisation et de matériel, nous ne les confondons pas avec les profiteurs et les embusqués. A la documentation implacable on ne répond pas, mais on nous dénonce comme les ennemis de l'intérieur ! Misérable accusation, que Charles Humbert n'a pas voulu dédaigner. M. Girod aura senti passer le vent de la riposte :

Nous avons accompli notre devoir en signalant le désordre et la désorganisation qui régnaient dans ce service, comme dans tant d'autres. Je ne permets pas à M. Girod de nous donner des leçons de patriotisme. Et j'en admetts pas son appel aux rigueurs de la censure pour éviter des révélations et des discussions qui ne sont dangereuses que pour les coupables.

C. Paul Laffont, lui aussi, semble vouloir dire son fait à la presse, s'étonnant des révélations que le gouvernement a permises. Mais n'anticipons pas. On ne va pas vite en matière d'aviation, au Parlement !

Au Luxembourg, le 31 mars 1910, un sénateur se levait :

« Messieurs, j'en fais juge le Sénat ; c'est la huitième fois depuis trois mois que je demande à poser une question à M. le ministre, et j'espère qu'il me serait enfin permis de la faire aujourd'hui. Si le Sénat en dispose autrement, je me conformerai à son désir. »

Ce sénateur était Emile Reymond. Nos discours n'avaient pas perdu pour attendre ; souhaitons qu'il en soit de même avec celui de M. Laffont, qui n'a encore été remis qu'une fois.

Jean Ajalbert

LE CONCOURS D'ADMISSION A L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Un concours d'admission à l'École Polytechnique sera ouvert à la fin de l'année scolaire 1915-1916.

Les compositions commenceront le lundi 5 juin 1916.

Seront admis à ce concours les jeunes gens non encore incorporés soit en raison de leur âge, soit à cause de leur inaptitude physique, ainsi que ceux blessés aux armées et définitivement renvoyés dans leurs foyers.

Tous les candidats de cette dernière catégorie pourront passer le concours, quel que soit leur degré d'inaptitude physique, étant entendu qu'à la sortie de l'École, leur admission dans les services publics restera subordonnée aux conditions spéciales à chacun de ces services.

Des dispositions sont prises en vue de faire : 1° accorder aux candidats qui auraient pu se présenter en 1915 et qui n'ont pu le faire, faute de concours, une prolongation d'un an de la limite d'âge supérieure ; 2° abaisser la limite d'âge inférieure à 17 ans accomplis au 1er janvier de l'année de concours.

Il sera attribué aux candidats ayant effectivement servi aux armées et réformés pour blessures ou maladies contractées sur le front, des avantages spéciaux consistant en une majoration de points.

Les candidats présents aux armées ne pouvant, en raison des circonstances, prendre part au concours d'admission 1916, il sera organisé après la cessation des hostilités un autre concours à l'occasion duquel les mesures nécessaires seront prises pour que ces jeunes gens, auxquels des avantages spéciaux seront accordés, n'aient en rien à souffrir dans leurs intérêts de candidats, soit de l'interruption du concours de 1914, soit de la suppression du concours de 1915, soit de l'appel prématuré sous les drapeaux de leur classe de recrutement.

Le délai d'inscription au concours de 1916 est fixé au 1er avril prochain, mais pourra être prolongé exceptionnellement en faveur des candidats renvoyés dans leurs foyers pour blessures de guerre.

L'ŒUVRE
DIT
CE QUE
PENSE
HAUT
LE MONDE
BAS

Hors d'Œuvre

LA VÉRITÉ SUR GUILLAUME II

Nous admirons la façon dont les Boches sont renseignés sur ce qui se passe à Paris. Mais il faut aussi admirer la façon dont les Parisiens sont renseignés sur ce qui se passe à Berlin.

Presque tous nos grands illustrés vous donnent des photographies représentant l'« Emeute dans un grand restaurant de Berlin » : ci, un officier de la garde prussienne, vêtu d'un smoking et coiffé d'un casque à pointe, soutenant une dame décolletée et défaillante, cependant que des mégères exaspérées brandissent des bouteilles de champagne ou des fourchettes à vîtres, menaçant le couple aux abois.

Si vous voulez être définitivement renseigné sur la santé de Guillaume, montez dans le métro.

Ecoutez :

— C'est un simple furoncle. J'ai un cousin qui a fait deux années de médecine. Vous voyez que je suis renseigné.

— Non, Madame, c'est un cancer. J'ai vu le docteur Cabanès ; par conséquent, je peux en parler savamment.

— Taisez-vous donc, toutes deux !... Guillaume II se porte admirablement. Il s'est fait porter malade parce qu'il n'ose plus sortir. Il ne peut plus mettre le pied dehors, sans que ses sujets lui envoient des pommes de terre à travers la figure.

— Il n'y a plus de pommes de terre à Berlin !... D'ailleurs, je vais vous dire la vraie vérité : Guillaume II n'a jamais existé ; il a été inventé par M. de Bethmann-Hollweg.

— Pourtant, il en a assez fait pour qu'on croie à son existence.

— Et Rocambole, et Arsène Lupin, et Croquemitaine ! Ils en ont fait autant que lui ; vous n'allez pas dire qu'ils ont réellement existé...

... Méfiez-vous, taisez-vous, Madame. Car si on allait rapporter à Berlin la « vraie vérité » sur le kaiser, ça ferait réellement trop de plaisir aux Berlinoïses d'apprendre que Guillaume n'existe pas.

ZETTE

Pourquoi les mutilés mendient...

A cette question que nous avons récemment posée, un mutilé nous répond :

« J'ai été amputé du bras gauche le 6 septembre 1914 et envoyé en convalescence le 17 novembre suivant. Je n'ai réussi à être réformé que le 9 juin 1915, après avoir passé huit visites et montré mon moignon à seize majors qui, réunissant leurs lumières, ont fini par reconnaître que mon bras était réellement coupé. »

Depuis le 30 novembre 1915, toute allocation m'a été supprimée par le motif que j'ai reçu une notification de pension. Mais pour toucher ma pension, j'attends toujours le titre définitif, qui ne vient pas... Pour la même raison, on me refuse la rente à laquelle me donne droit ma médaille militaire depuis le 4 mai 1915.

Je suis marié et père de deux enfants. J'ai pu, heureusement, retrouver du travail dans la maison de commerce où j'étais employé depuis seize ans... Mais je pense à ceux de mes malheureux camarades qui se trouvent dans mon cas, sans avoir eu autant de chance, et je ne métonne pas que certains d'entre eux en soient réduits à solliciter la charité des passants sur la voie publique. »

Faute de Goût

A la devanture de certaines papeteries « élégantes », on commence à voir des porte-monnaie, des portefeuilles et d'autres accessoires de poche, faits en tissu « croix de guerre ».

On continuera, dans la nouveauté, par des cravates et, dans la couture, par des robes aux couleurs de la croix de guerre.

Evidemment, aucune loi n'interdit cette mode, si ce n'est peut-être la loi du tact, du bon goût et de la décence.

Hygiène

On lit, à la décision d'un dépôt de l'Ouest, ces ordres relatifs aux cuisiniers chargés de préparer le rata pour les « bleuetts » de la classe 17 :

1° Les cuisiniers devront prendre tous les matins une douche savonneuse chaude à sept heures.

2° Matin et soir, avant de servir la soupe, ils se savonneront les mains à l'eau chaude. Le soir, quand tout leur travail sera terminé, ils se laveront les mains et les avant-bras jusqu'aux coudes à l'eau chaude et se brosseront soigneusement les ongles. Du savon de Marseille et une brosse à ongles leur seront remis à cet effet. Ils devront avoir les cheveux ras.

3° Un homme sera chargé spécialement et uniquement du maniement du charbon aux cuisines et du nettoyage des fourneaux et cuivres à faire une fois par semaine.

4° Ils changeront de bourgerons, de treillis et de bérets le dimanche, le mercredi et le vendredi ; deux hommes seront spécialement chargés de ce lavage, les cuisiniers s'occupant exclusivement de la préparation des aliments.

5° Le chef cuisinier sera responsable de l'exécution de ces ordres qui seront affichés dans les cuisines.

Dans les chambrées, les gradés veilleront à ce que tout homme se savonne les mains avant de se mettre à table. Les caporaux de chambrées seront responsables

de l'exécution de cet ordre, qui sera affiché dans chaque chambre.

Vous souvent-il, ô hommes de la R. A. T., du temps où nous épluchions des patates aux portes des cuisines, et de l'aspect des cuisiniers que nous poujions prendre pour des nègres ou pour des chauffeurs de locomotives.

Précautions

On a critiqué la lenteur de l'embarquement des renforts pour Salonique.

Sait-on que chaque homme, avant son départ, est successivement vacciné : 1° contre la typhoïde ; 2° contre la paratyphoïde ; 3° contre la peste ; 4° contre le choléra.

Ceux qui résistent à ces précautions sanitaires sont des gaillards exceptionnellement solides, qu'on peut envoyer à bas sans inquiétude, aussitôt qu'ils sont rétablis.

Savoir-vivre

Dans un boyau descendant d'une tranchée de première ligne, un capitaine poilu et boueux circule, la pipe aux dents, lorsqu'il doit s'effacer pour laisser passer un cortège.

— Tiens ! des civils !

— Oui, capitaine, répond un petit vieux qui marche en tête, ce sont des civils, et, mieux encore, des parlementaires.

— Oh ! répète à mi-voix le capitaine sur un ton ironique : « mieux encore »...

Sur quoi, un jeune député, certainement mobilisable, prend la mouche et dit à l'officier :

— Capitaine, vous paraîsez manquer de savoir-vivre.

— Possible, dit tranquillement l'officier. Ici, nous n'avons que du savoir-mourir.

Balistique

On annonce que des essais d'avertissement de bombardement ont eu lieu à Nancy, au moyen d'une sirène puissante.

Le canon ennemi est observé, et, au moment où il tire, Nancy est prévenu par télégraphie sans fil ; c'est alors que la sirène fonctionne.

Or, la T. S. F. va plus vite que l'obus. Entre le signal donné par la sirène et l'arrivée du projectile il s'écoule un délai très court. On estime que ce délai sera environ de cinquante secondes.

Or, une note de la préfecture de Nancy prévient en ces termes les habitants :

« Ce délai permettra aux personnes qui se trouvent dans la zone dangereuse, à l'intérieur de maisons munies de caves, de s'y réfugier en hâte, mais sans précipitation. »

Nous espérons qu'il y aura quelques répétitions préalables à la préfecture, et que les Nancéens pourront voir comment M. le préfet de Nancy, en cinquante secondes, descend du grenier à la cave, en hâte mais sans précipitation.

Hâtez-vous de descendre à la cave, habitants de Nancy, mais ne vous précipitez pas à la cave ! Ce n'est pas du tout la même chose.

L'ambition d'un poilu

Un soldat du front avait conçu l'ambition d'avoir un jour son portrait dans le journal. C'est là une des formes les plus tangibles de la gloire.

Il accomplit des actions héroïques ; il fut cité à l'ordre du jour de l'armée ; il n'eut pas son portrait dans le journal.

C'est alors qu'il eut une idée lumineuse : il envoya à un grand quotidien sa photographie, accompagnée d'une lettre ainsi conçue :

« Depuis quinze ans, je souffrais de vertiges, de migraines, d'abominables nausées. Mon existence était devenue un véritable martyre, et mon humeur me rendait insupportable à mon entourage. Un de mes amis me conseilla alors de prendre des Pilules Trink... etc. » (vous devinez la suite, n'est-ce pas ?)

Eh bien, non seulement l'ambitieux poilu a eu son portrait dans le journal, grandeur carte-album, mais sa lettre fut insérée in extenso.

Moralité : ô vous qui cherchez la gloire, n'allez pas vous faire tuer dans les tranchées. Prenez plutôt des Pilules Trink.

Recommandation

Nous recommandons tout spécialement à MM. les commissaires de police d'Auteuil et de Passy un soldat portant sur son col le numéro 13 et qui se présente chez les concierges des immeubles du seizième arrondissement pour offrir des pommes de terre à des prix défiant toute concurrence.

Il a toujours dans ses poches des échantillons de pommes de terre qu'il fait défilé sous les yeux du client ; et il se défile lui-même avec discrétion et célérité lorsqu'on lui demande dans quel pays se trouvent ses plantations.

Du « Ver Luisant »

Du Ver Luisant, journal du front, cette amusante annonce :

SI VOUS TOUSSEZ
demandez
une permission de 15 jours à votre capitaine ;
vous prendrez quelque chose
pour votre rhume

Mieux vaut tard que jamais

Par la plume du président de la commission sénatoriale de l'armée, nous avons appris hier que, devant cette commission, présidée par M. de Freycinet, M. Viviani, dont M. Briand s'est proclamé soldat, avait fixé, pour notre armée d'Orient, « un chiffre formel qui ne serait jamais dépassé ».

M. Clemenceau ajoute qu'il l'a été de beaucoup.

Il en résulte que M. de Freycinet, ministre, ne partage plus l'avis de M. de Freycinet, président de commission, et que M. Briand ne pense plus maintenant comme il pensait, ainsi que M. Viviani.

Les circonstances jouent quelquefois de paires lours à ceux qui n'ont su les prévoir. Mieux inspirés, nos ministres n'auraient pas cherché à enlever l'approbation d'une assemblée à l'aide de promesses qu'ils étaient incertains de tenir.

On me dit que ceci est monnaie courante de la politique. Je n'en veux rien croire. Je préfère considérer nos gouvernants comme couverts par les décisions de ce fameux conseil directeur, dont la création fut réclamée naguère avec tant d'insistance. Remarquons, en passant, que les réunions de cet organe s'espacent considérablement. Diplomates et généraux manifestent peu d'empressement à échanger de nouveau leurs vues contradictoires. Quant à l'opinion, satisfaite de peu, elle s'occupe maintenant d'autre chose.

Or le conseil en question a décidé l'occupation de Salonique, avec toutes les conséquences qu'elle entraîne, c'est-à-dire la constitution des effectifs nécessaires.

L'omnipotence gouvernementale, diplomatique et militaire que nous, fils de la Révolution, subissons avec une docilité à toute épreuve, nous a, de faute en faute, acoulés à cette impasse.

Il n'en reste plus qu'une à commettre : en partir. Ne la commettons point.

Non pas que Salonique puisse jamais servir de base d'opérations à une armée destinée à reprendre la Serbie, le Monténégro, à dompter les Bulgares, pour se précipiter ensuite dans les bras des Russes à Constantinople. Extravagante hypothèse qui demanderait plus d'un million d'hommes.

Non pas que le danger consiste à laisser les Allemands, les Autrichiens ou les Bulgares s'y installer un instant, en vue d'y créer une base de ravitaillement dont notre maîtrise de la mer interdira toujours l'accès aux bateaux marchands.

Non pas que l'abandon de ce port menace de livrer un repaire indispensable à des sous-marins, qui en ont déjà tant d'autres, et qui vont en avoir encore bien plus dans l'Adriatique.

Mais parce que, après l'évacuation des Dardanelles, celle de Salonique porterait un coup fatal aux forces morales dont nous disposons encore.

Or, à cette heure où les plus belliqueux finissent par douter, dans les conditions actuelles, de la possibilité d'une solution par la seule force des armes, où l'usure matérielle ne se produit, en face de nous, qu'avec une lenteur désespérante, il est un dernier facteur susceptible peut-être d'intervenir en dernier ressort dans nos destinées.

Ce facteur, c'est notre moral qui, conscient ou inconscient des réalités, s'est merveilleusement conservé intact dans les pires épreuves.

N'y touchons pas. Restons à Salonique. Et, en dépit du surcroît d'efforts que l'Homme enchaîné regrette de voir imposé, de ce fait, à nos poils sur notre propre front, n'hésitons pas à leur faire encore d'autres emprunts, si c'est nécessaire.

Une simple recommandation aux chefs trop ardents, de ne pas gaspiller dans des actions de détail stériles des vies précieuses, compensera largement ces emprunts.

On m'affirme justement que cette recommandation vient d'être faite.

Mieux vaut tard que jamais.

Général Verraux

LES AUXILIAIRES SE DÉSHABILLENT

C'est entendu, il y aura toujours des visites nouvelles... tant qu'il y aura des auxiliaires. Le ministre de la guerre en a ainsi décidé, contrairement à l'esprit de la loi Dalbiez et à la volonté du Parlement, lorsqu'il a ressuscité la visite générale et mensuelle de santé après avoir reconnu l'illegalité de la visite collective extraordinaire.

Ces visites ont commencé dans le gouvernement militaire de Paris.

A la 22^e section d'infirmiers les hommes du dépôt, quai de la Rapée, ont passé devant le major qui en a proposé un certain nombre pour la commission de réforme.

Les infirmiers en service dans les hôpitaux sont examinés par le médecin-chef ou le médecin traitant de la formation à laquelle ils sont attachés. A Bégin, à Villemain et dans leurs annexes militaires, le personnel médical est très occupé à visiter le personnel infirmier et c'est bien, malgré l'un et l'autre, au détriment des soldats en traitement.

Les infirmiers et les garçons de salle dont la santé est jugée moins mauvaise sont renvoyés à la section qui les expédie à la commission de réforme.

Ajoutons qu'un projet à l'étude prévoit, si nous sommes exactement ren-

seignés, le remplacement de tous les infirmiers, qu'ils soient du service armé ou qu'ils appartiennent au service auxiliaire, par des femmes salariées. Les hommes ainsi rendus disponibles de trente à quarante mille, seraient mis à la disposition d'un des sous-secrétaires d'Etat de la guerre autre que celui du service de santé.

A la 22^e section des commis et ouvriers d'administration, les visites commencent aujourd'hui même. Elles auront lieu par ordre alphabétique, sans distinction de classes. La première fournée sera composée des hommes dont le nom commence par A. B. C. D. Les autres suivront par groupes d'égale importance.

Chez nos alliés

A PETROGRAD

Bien qu'ayant télégraphié à l'hôtel depuis plusieurs jours, je dois coucher dans un cabinet de restaurant et j'aurai une chambre je ne sais quand. Tous les hôtels sont ainsi encombrés, les voyageurs pullulent et les réfugiés sont innombrables. A peine ai-je mis le pied dehors, je me rends compte que Pétrograd est en fièvre. Les rues sont encombrées de piétons affairés et des conversations surprises le ressort que toute cette activité s'applique à la guerre. Tout ce qui de près ou de loin touche à l'armée est devenu l'affaire. Dans ce pays aux initiatives lentes, les énergies sont tendues, les concours se font légion. Aussi a-t-on obtenu un effet utile considérable et on peut lire sur les caisses de munitions qui circulent par milliers : *Usez-en.*

Sur les chaussées, à Newsky même, des centaines d'énormes camions automobiles importés d'Amérique par Arkhangel, en attendant l'ouverture du nouveau port de Kola, sur la mer Blanche, circulent à toute allure. On ne voit qu'équipages militaires, convois interminables de chariots de toutes sortes, de trains chargés de fer, de cuivre, de machines, d'obus, de cartouches, de farine, de graisse, de caoutchouc, de conserves, d'uniformes, de chaussures, etc...

Et cet effort gigantesque se produit et s'affirme au lendemain des constatations les plus troublantes, de la condamnation rendue publique de chefs militaires coupables des pires crimes contre la patrie, des coupes sombres dans les milieux administratifs reconnus indignes ou coupables au point que la censure a laissé imprimer les mots de trahison et de concussion !

Ces exemples d'hier ont porté leurs fruits. On sait qu'il n'y aurait pas d'insubordination devant de nouvelles exécutions nécessaires, et la toute-puissante machine administrative a dû comprendre qu'il fallait sortir de sa superbe et de sa torpeur. La certitude d'un contrôle rigoureux et effectif est devenu pour elle le commencement de la sagesse. L'administration a dû se convaincre que l'habitude de ne pas faire ou de mal faire ne pouvait plus être une force, voire, dans certains cas, un mérite.

Pendant que les approvisionnement s'accroissent, que les usines se transforment et cumulent, que les usines se transforment et travaillent, que d'autres sortent de terre, qu'on prépare tout ce qui est nécessaire aux armées, et combien nombreuses !

Le Champ de Mars, les cours des fortifications et des casernes, les places, les rues peu fréquentées, le moindre coin disponible sont remplis de soldats : recrues d'hier apprenant à marcher, fantassins maniant le fusil, cavaliers, artilleurs, ils sont là des milliers et des milliers. Chaque jour, des gares débarquent des hommes, on dirait un flot sans fin. Ce sont les millions de soldats qui, au printemps prochain, bien équipés, bien armés et bien instruits, seront prêts pour la lutte suprême.

Dans ce grand œuvre nos alliés sont puissamment aidés par les missions anglaises, japonaises, françaises, belges, dont on rencontre les uniformes partout. Ces missions nombreuses, judicieusement choisies, ont apporté, avec leurs compétences, des habitudes de travail et des traditions qui ont été un exemple fécond. Aussi les résultats déjà obtenus sont-ils un sûr garant que les mésaventures de l'été dernier ne se reproduiront plus et que l'avenir est proche où, en pleine possession de ses moyens, l'armée russe libérera son territoire et fera sentir à nouveau aux Empires du Centre le poids de son épée.

Mais ce qui me frappe c'est que cette activité pour la guerre ne fait pas de la guerre la préoccupation de tous les instants. En dehors des heures consacrées aux affaires la vie semble normale. Les théâtres sont ouverts, les orchestres jouent dans les cafés et personne ne porte sur soi cette préoccupation spéciale que déjà je n'ai pas pu contraindre à Londres. Ici, pourtant, nous sommes en pays de service obligatoire ! Je m'explique pas ce calme à l'heure du combat.

On ne s'arrache pas les journaux, ceux qui en achètent ne cherchent pas évidemment les quelques lignes essentielles. Ils semblent suivre les opérations comme s'ils n'y étaient pas directement intéressés. Et cette constatation me pousse à me préoccuper. Je me demande si malgré cette énergie indouitable le peuple russe ne serait pas las, s'il ne douterait pas de la victoire ! J'ai voulu savoir et, pour pouvoir apprécier j'ai dû d'abord dégager les grands facteurs constitutifs de ce colossal bloc de 170 millions d'habitants.

Deux éléments bien distincts dans le total : les Slaves et... les autres.

Les Slaves sont cent millions. Ce sont les vrais Russes. Ils constituent l'empire royal autour duquel Finlande, pays baltes, Pologne, peuples du Caucase et d'Asie, Juifs, sont politiquement groupés.

Les Slaves sont un peuple d'agriculteurs ; le paysan, le moujik, en forme les quatre cinquièmes, quatre-vingts millions presque tous illettrés, superstitieux et fanatiques. Race superbe, possédant les plus belles qualités premières, récemment franchie du servage, mais, en fait, encore attachée en masse au sol où elle est si douce, docile, soumise, mais susceptible de révoltes terribles. C'est Jacques Bonhomme de l'ancienne France. Le moujik a accepté la guerre comme la guerre de libération de ses frères slaves, comme une guerre sacrée. Il fera l'effort jusqu'au bout, et les millions de soldats-paysans se feront brutalement tuer, jusqu'au dernier s'il le faut.

(A suivre)

P. B.

"L'Œuvre" Militaire

LE DROIT À LA RÉCLAMATION PAR LA VOIE HIÉRARCHIQUE

La 13^e région a pour particularité le fait que son siège est à Clermont-Ferrand, la ville des pneumatiques, de Vercingétorix et des fruits confits. Elle a aussi pour particularité que la chasse à l'auxiliaire s'y poursuit avec une méthode, une continuité, une opiniâtreté dignes d'un plus scabreux gibier. C'est là, si nos renseignements et notre mémoire sont exacts, que naquit le système des visites mensuelles en bloc, qui provoqua dans l'Œuvre un beau et justifié tapage et qui détermina une intervention récente du général Gallieni. La loi Dalbiez, qui servit de point de départ à cette méthode, déclare, dans son article 3, paragraphe 9, que « à tout moment les chefs de corps et de services et les commandants de dépôts pourront, après avis motivé du médecin chef de service, présenter à la commission spéciale de réforme, pour être versés dans le service armé, les hommes incorporés du service auxiliaire qui leur paraîtront susceptibles d'être versés dans le dit service armé ». Evidemment la loi, muette sur ce point comme sur beaucoup d'autres, ne dit pas par quels moyens le médecin chef de service recherchera les hommes dont l'état de santé paraît s'être amélioré. Le général commandant la 13^e région a franchi cette incertitude : « Dorénavant, a-t-il édicté par sa note générale n° 99/B/71, du 11 novembre 1915, on fera périodiquement passer la visite à tous les auxiliaires sans exception ; de cette façon, on trouvera bien ceux dont l'état se sera amélioré. »

Le système, bien qu'il complique singulièrement par un surcroît de besogne dont ils n'ont pas besoin, la tâche des médecins, est évidemment radical. Le ministre semble cependant avoir jugé qu'il l'était trop, et par une circulaire adressée aux commandants de régions dans les premiers jours de janvier, il a prescrit « qu'il convient de rechercher les auxiliaires dont l'état physique s'est amélioré, sans imposer à tous les autres auxiliaires présents sous les drapeaux des visites spéciales ». Si nous savons, vous et moi, comprendre et parler français, ces phrases nous paraîtront d'une clarté lapidaire et dépourvues de toute ambiguïté.

Cette circulaire nouvelle, ce sont précisément les ordres du général commandant la 13^e région et les protestations qu'ils ont soulevées qui lui ont donné naissance. Or, par une note en date du 8 janvier, n° 139/B/73, ledit général, commandant ladite région déclare à ses subordonnés que les ordres qu'il a précédemment donnés continueront à être exécutés comme par le passé, et que tout auxiliaire qui élèvera une protestation sera puni de trente jours de prison dont quinze de cellule. Voici le texte intégral de ce document qui nous paraît soulever un point très grave : la menace d'une punition pour ceux qui seraient tentés d'exercer un droit qui est à la base même de la discipline militaire, et dont le ministre, lors de la circulaire prohibant les recommandations, mais autorisant les réclamations même parlant du plus humble pour aller au plus haut, a tenu à préciser publiquement, à la tribune, l'existence.

Clermont-Ferrand, le 8 janvier 1916.
Le général Poudrier-Duteil, commandant la 13^e région, à MM. le général adjoint, commandant la 13^e région, etc., etc.

NOTE GÉNÉRALE

Les commandants de subdivisions, de dépôts et les médecins intéressés continueront à appliquer, comme par le passé, les ordres qui ont été donnés par la note du 11 novembre 1915, n° 99 B 71, et qui sont d'ailleurs en parfaite concordance avec les ordres donnés par le ministre à la date du 9 novembre. Jusqu'à ce que les ordres ci-dessus visés aient été changés, il n'y a aucun compte à tenir des interprétations données aux ordres du ministre par des gens qui ne les connaissent pas.

Les commandants des dépôts feront remarquer exactement leurs hommes sur la question des visites des auxiliaires. En effet, quelques-uns d'entre eux ont cru devoir peut-être, après la lecture des journaux, adresser irrégulièrement des réclamations au ministre et ont été punis par lui de quinze jours de prison.

Si, dument averti, un auxiliaire quelconque désigné pour passer une visite médicale élève des protestations, elles seront considérées comme un acte grave d'indiscipline et il sera puni de trente jours de prison, dont quinze de cellule.

Le général commandant la 13^e région,
Signé : DUTEIL.

Le général Gallieni a-t-il eu connaissance de cette note ? Je l'ignore, et l'ignore s'il jugera qu'elle est conforme ou non à ses instructions. Mais ce dont je suis bien certain, c'est qu'il considérera, avec le public, que la menace d'une punition très lourde adressée à tous ceux qui seront tentés de réclamer constitue un abus inconciliable avec ses principes et ses déclarations au Parlement.

Il est entendu que chacun doit se plier à la discipline la plus rigoureuse, et accepter les ordres, et même les puni-

tions, suivant la belle expression du *Service Intérieur des Corps de Troupes*, « sans protestations ni murmures ». Mais une fois l'ordre exécuté ou la punition commencée, il est un droit formel, absolu, que conserve tout militaire, celui de la réclamation, remise et transmise par la voie hiérarchique.

Si la réclamation est mal fondée, son auteur subit une punition. C'est la règle ; mais la punition est infligée par l'autorité destinataire, qui est seule juge de son opportunité. Ce qui semblera inadmissible, c'est que la réclamation soit interdite sous la menace d'un châtiement grave. La circulaire du général Duteil, un peu ambiguë dans sa rédaction, semble l'affirmer. Si cette interprétation est contraire à son esprit, qu'il le dise d'une manière formelle. Car il serait déplorable qu'on pût penser dans le pays qu'il est des corps de l'armée où la réclamation est interdite en principe. C'est la garantie suprême qui donne toute tranquillité aux familles ; ne laissons pas croire qu'il est des chefs qui prétendent l'enlever à leurs subordonnés.

Georges Stillney

DEUX MESURES... pour les artistes mobilisés

Il y a, paraît-il, deux mesures pour les artistes lyriques mobilisés. Les uns ont le droit de jouer le soir et en matinée. Ce sont des comédiens ou des chanteurs qui appartiennent à des scènes subventionnées et touchent des appointements importants. Les autres se voient refuser la même faveur. On leur inflige de la salle de police, de la prison et on les expédie, une fois leur peine faite, dans un trou de province. Ces artistes sont, il est vrai, des personnages de moindre importance. Ils ne chantent pas à l'Opéra et se produisent dans des salles de spectacle qui n'ont pas l'avantage d'être subventionnées par l'Etat.

Ces derniers ne s'expliquent pas la différence de traitement. Et ils viennent d'adresser au gouverneur militaire de Paris une pétition dont voici la partie essentielle :

« Qu'il nous soit permis de vous dire que nous croyons pouvoir nous appuyer sur un précédent : les artistes de l'Opéra-Comique, du Théâtre-Français et de l'Odéon ont obtenu la permission de chanter et jouer.

« Il est vrai que ces trois grandes scènes sont subventionnées par l'Etat. Mais, le fait essentiel étant admis, votre mansuétude ne saurait-elle s'étendre à fortiori, à de plus petites scènes, dont la situation, à de multiples points de vue, nous paraît au moins aussi digne d'intérêt ? »

« C'est ainsi que nous croyons devoir vous faire ressortir que de nombreux éditeurs de musique se trouvent lésés dans leur commerce, par suite du manque de vente des œuvres qu'ils ont éditées. Il en est de même des directeurs de concerts et music-halls ainsi que des différentes branches commerciales qui gravitent autour de nous. »

Et les artistes lyriques font remarquer qu'ils n'ont pas marchandé leur concours gracieux à toutes les fêtes de bienfaisance, pendant nombreuses, pendant la guerre. Ils ajoutent qu'ils s'engagent à verser sur leurs cachets un pourcentage pour les œuvres des blessés militaires et terminent ainsi :

« Puisque vous avez bien voulu consentir à accorder à tous les autres corps de métiers le droit d'exercer, le soir, leur profession, ne pensez-vous point qu'il serait anormal de ne pas accorder le même droit aux artistes lyriques, afin de leur permettre le libre exercice de leur profession ? »

Cette « autorisation » implique toutefois pour les militaires l'interdiction formelle de sortir après 20 heures 30. Et, à moins de coucher au concert, on ne voit pas bien comment les artistes feraient pour ne pas être rencontrés dans les rues après l'heure défendue. Il faudrait évidemment rapporter cet arrêté de temps de paix...

Recettes pour les Poilus

LE CHAUFFE-GAMELLES

Mettez huit journaux grands ouverts l'un sur l'autre, celui d'en bas dépassant un peu ; enroulez-les serré et collez quand le rouleau est fini. Puis, par faisceaux de quinze ou vingt, présentez vos rouleaux à une scie circulaire qui les débitera en bûchettes de deux centimètres de long. Jetez ces bûchettes dans une grande manne en fil de fer à jour que vous plongerez ensuite pendant cinq ou six minutes dans une cuve de paraffine en fusion. Vous obtiendrez ainsi de minuscules brûlots blancs qu'il suffira d'entamer légèrement avec un couteau et d'allumer pour qu'une flamme inextinguible, même par la pluie — c'est une propriété de la paraffine — en jaillisse et permette au soldat de réchauffer ses aliments.

Des sociétés se sont fondées en Italie pour la fabrication de ces brûlots qu'on nomme « scaldaranci ». Il existe à Milan une Œuvre Nationale de Scaldaranci qui,

à elle seule, assure à l'Intendance italienne une production hebdomadaire de quatre millions de ces bûchettes.

Et d'autres œuvres se sont créées un peu partout, si bien qu'il existe à présent en Italie une Fédération Nationale des Chauffe-Gamelles.

Nous avons pu voir de nombreuses lettres de remerciements venues du Carso et de l'Isonzo. Peut-être une œuvre analogue pourrait-elle réussir en France. Il n'y faut que de vieux journaux, une cuve, une scie circulaire... et la bonne volonté de l'Intendance.

Les Disparus

Pour rédiger la loi indispensable qui réglera, après la guerre, le sort des « disparus », de leurs biens et de leurs parents, nos législateurs s'inspireront-ils des lois antérieures sur le même sujet ?

La fin des guerres napoléoniennes fit naître la loi du 13 janvier 1817, qui englobait la longue série de luttes s'étendant du « 21 avril 1792 au 20 novembre 1815 ». Inspirée du Code civil, cette loi appliquait les règles mêmes de l'absence et se bornait à en réduire les délais. Au lieu d'attendre les cinq années exigées par le Code pour la déclaration d'absence (onze années, si l'absent a laissé une procuration), le texte de 1817 se contentait, dans tous les cas, de deux années quand le soldat disparu-militaire ou marin servait en Europe ; de quatre, s'il servait hors d'Europe.

Mais rien n'était changé pour le partage définitif des biens qui ne demeurait possible qu'après trente années écoulées depuis la déclaration, ou lorsque l'absent avait cent ans révolus. Rien n'était prévu pour le conjoint qui n'était pas dégagé de ses liens matrimoniaux et pouvait d'autant moins divorcer que le divorce venait d'être aboli l'année précédente.

Il n'y avait légalement décès que si un acte en avait été dressé ou s'il était établi par témoignages verbaux, mais seulement quand les registres d'état civil n'avaient pas existé au corps ou qu'ils avaient été perdus.

La timidité des législateurs de 1817 prenait sans doute ses raisons dans un avis du Conseil d'Etat émis le 17 germinal an XIII. Il y était dit :

« 1^o Qu'il y aurait, comme l'observe le grand-juge lui-même, un extrême danger à admettre, comme preuves du décès, de simples actes de notoriété fournis après coup et résultant, le plus souvent, de quelques témoignages achetés ou arrachés à la faiblesse ; qu'ainsi cette voie est impraticable ;

« 2^o Qu'à l'égard de l'absence, ses effets sont réglés par le Code civil en tout ce qui concerne les biens, mais qu'on ne peut aller au delà ni déclarer le mariage de l'absent dissous après un certain nombre d'années ; qu'à la vérité plusieurs femmes de militaires peuvent, à ce sujet, se trouver dans une position fâcheuse, mais que cette considération n'a point paru, lors de la discussion du Code civil, assez puissante pour les relever de l'obligation de rapporter une preuve légale, sans laquelle on exposerait la société à de graves erreurs et à des inconvénients beaucoup plus grands que les maux particuliers auxquels on voudrait obvier. »

Ce sont ces raisons de moins en moins décisives qui ont laissé subsister dans nos lois le titre de l'absence. Ce sont les mêmes encore qui ont conduit l'Assemblée Nationale, après la guerre de 1870, à ne pas faire de loi nouvelle pour les « disparus ». Le texte promulgué le 9 août 1871 se bornait, en effet, à remettre en vigueur la loi du 13 janvier 1817 pour « constater judiciairement le sort des Français ayant appartenu aux armées de terre et de mer, à la garde nationale mobile ou mobilisée, à un corps reconnu par le ministère de la guerre, qui ont disparu depuis le 19 juillet 1870 jusqu'au traité de paix du 31 mai 1871 ».

Nous attendons mieux du Parlement pour régler le sort de ceux qui auront disparu depuis le 4 août 1914 jusqu'au traité de paix du... 1916... ou 17.

Fernand Izouard,

Docteur en droit, avocat à la Cour.

RÉPONSES

E. M. 84. — D'après les ordres récents du ministre, il n'y a plus d'automobiles mises à la disposition permanente des autorités civiles.

Auxiliaire classe 1896. — Pas de poids exigé.

Un groupe de lecteurs assidus versés dans l'A. — La situation des auxiliaires incorporés n'est jamais définitive.

AF. 27. — Oui. Cette convocation est régulière.

Sous-officier blessé 3730. — Les primes d'engagement sont toujours payables pour la portion qui reste due, quand la date d'expiration arrive à échéance.

Commandant S. — L'affectation des officiers fait toujours l'objet de mesures individuelles. Un officier peut toujours être affecté à un régiment actif et aucune dispo-

sition ne l'interdit quelles que soient sa classe ou son âge.

Les permissions du corps expéditionnaire d'Orient. — Des permissions de six jours, subordonnées aux nécessités du service, peuvent être concédées aux C.O.R. ayant cinq mois consécutifs de séjour en Orient. Le ministre vient de l'exposer dans une réponse écrite parue à l'Officiel du 13 janvier.

André Chablat. — Au recrutement central de la Seine, rue Saint-Dominique, Paris.

S. Henry. — Il faudrait une nouvelle loi pour modifier la situation des réformés qualifiés définitivement par la loi Dalbiez. Il n'en est pas question actuellement.

11. Un fidèle lecteur. — Ce n'est pas un droit absolu.

Un tuberculeux 3521. — Oui, si le travail qu'on vous demande ne comporte pas une fatigue incompatible avec votre état.

Un propagateur de l'Œuvre. — Voyez la réponse à S. Henry ci-dessus.

R. D. 600. — Il en est généralement ainsi.

Jacques D. — Donnez votre adresse.

Bitard français. — Rien de décidé à ce sujet à notre connaissance.

P. L. 22. — Adressez-vous au recrutement.

L. C. — Faites une demande à la direction de l'aéronautique.

On nous écrit :

La question du nettoyage du linge

Au mois de mars 1915, étant au front, j'ai, à maintes reprises, été frappé de la perte énorme de linge que les hommes jettent, faute de pouvoir le blanchir ou le réparer. Je n'avais pas eu connaissance de votre article de novembre 1914, et j'échafaudai un projet de blanchisserie militaire.

J'avais remarqué, en passant à Liancourt, une splendide usine boche fermée qui pouvait fournir le local. Dans le pays, dix grandes usines de chaussures, marchant au ralenti faute de cuir, laissaient sans travail plus de 3.000 femmes, mères ou sœurs de mobilisés, qui auraient été heureuses d'ajouter quelque chose à leur indemnité de chômage ou de la remplacer par un salaire supérieur. Je m'enquis à Paris de ce que pourraient coûter les essoreuses indispensables, et je conclus qu'on pouvait, pour 0 fr. 15 par kilo, blanchir, repasser et réparer le linge de toute une armée. La proximité du front, le voisinage immédiat de la gare de ravitaillement tout tendait à diminuer les frais généraux. En outre, l'Intendance aurait pu remplacer à la blanchisserie même le linge trop usagé. Encore une économie considérable sur les distributions qui sont trop souvent laissées à la fantaisie des fourriers.

Tout cela faisait l'objet d'un long rapport remis à mon directeur du service de santé pour être soumis à l'intendant d'armée.

J'attends toujours la réponse. Encore un coup d'épée dans l'eau... de lessive.

Et, malheureusement, ce n'est pas le seul. Je pourrais vous citer de nombreuses économies à réaliser seulement dans le modeste rayon où j'ai évolué.

CENTRALISATION DE SERVICES

Les ministères de la guerre et des finances se sont mis d'accord pour instituer un organisme qui aurait pour objet de grouper tous les services relatifs aux pensions, secours, état civil, successions des militaires, renseignements aux familles, etc., actuellement répartis entre quatre bureaux et dont le personnel croît sans cesse.

A l'instar de Lombard

Le 2^e conseil de guerre de Paris s'occupe d'une nouvelle affaire de fraude militaire. Cantor, digne émule des Lombard et des Garoumkel, avait trouvé, pour les soldats qui ne voulaient pas aller au front, une recette pour « tirer au flanc ». Le procédé était des plus simples. L'intéressé simulait une chute, de façon à se contusionner le genou. Il se faisait opérer, de manière à avoir ce qu'on appelle, en style administratif, un « certificat d'origine de blessure ». Les chutes de tramway remplissent particulièrement bien ces conditions. Le blessé rentrait ensuite chez lui. Cantor venait lui donner des soins.

Le traitement consistait à préparer les complications qui devaient assurer une longue immobilisation de la jambe. On lui faisait une injection d'essence de pétrole, et le tour était joué. Le blessé n'avait plus qu'à se présenter à la visite. Il était d'urgence admis dans un hôpital où, comme par enchantement, son mal empirait.

La police n'a pas pu arrêter Cantor, qui a eu le temps de passer la frontière. Seul un de ses rabatteurs a été arrêté.

Quant aux clients du personnage, dix ont été arrêtés : ils seront l'objet de peines disciplinaires et envoyés au front.

Violent incendie à Nancy

Nancy, 16 janvier. — Aujourd'hui, à trois heures du matin, un incendie a éclaté dans le vaste immeuble des Magasins Réunis. Activé par le vent, le feu prenait bientôt des proportions considérables et s'étendait à d'autres immeubles de la rue Morey. Les flammes, traversant la rue Victor-Poirel, atteignaient l'immeuble occupé par la Banque Nancéenne. En présence de l'étendue du foyer, les pompiers faisaient la part du feu et tâchaient de garantir les maisons voisines. A l'heure actuelle, tout danger d'extension paraît conjuré. Les dégâts sont considérables ; ils s'élèveront à plusieurs millions. La cause de l'incendie est attribuée à un accident.

Pour les réfugiés de la Marne

Une grande matinée a été donnée hier, dans la salle du Trocadéro au profit des réfugiés de la Marne.

Après un discours souvent applaudi de M. Léon Bourgeois, ministre d'Etat, M^{rs} Henri Robert a pris la parole. Avec son éloquence coutumière, le bâtonnier a dépeint les souffrances endurées par les habitants de la Marne lors de l'invasion allemande et rappelé la bravoure du maire de Reims, le Docteur Langlet, et celle de son adjoint M. Servas, depuis maire de Châlons-sur-Marne.

En terminant, M^{rs} Henri Robert a rendu hommage aux armées françaises et à ses chefs, victorieux dans la Marne où se sont engouffrées les folles ambitions germaniques.

Le concert-spectacle qui a eu lieu ensuite et dont le programme était magnifique a obtenu un plein succès.

L'affaire des fausses réformes

M. Boucard, juge d'instruction, a été informé par le ministre des Affaires étrangères que sa demande d'extradition, adressée au gouvernement suisse contre Garfouinkel, pour escroquerie de brevets d'invention et détournement de certaines sommes d'argent, était conforme aux conventions qui régissent la France et la Suisse et avait été transmise samedi soir, par voie diplomatique.

Le capitaine Bouchardon, dont la demande d'extradition a été expédiée depuis déjà une quinzaine de jours, a été avisé de l'attitude de Garfouinkel dans sa prison de Genève ; fort déprimé, ayant perdu toute sa morgue, l'escroc est pris d'un tremblement nerveux dès qu'il entend le moindre bruit, qui peut lui faire croire qu'il va être extrait de sa geôle pour être expédié en France.

Le prévenu, au cours d'un dernier interrogatoire qu'il a subi, a déclaré, sur les conseils de son avocat, qu'il était décidé à ne faire aucune opposition à son extradition.

D'autre part, en ce qui concerne l'enquête sur l'affaire des fausses réformes, nous croyons savoir que le docteur Soquet, médecin légiste va, cette semaine, déposer son rapport sur le cas d'un certain nombre de militaires, cinquante compromis et déjà arrêtés, et vingt-cinq environ ayant obtenu des réformes signées des trois médecins compromis, mais contre lesquels on n'a pu établir de preuve certaine de complicité. Plus de la moitié de ces militaires réformés, visités par le médecin légiste, sont en état de partir pour le front.

Les recrues roumaines

La légation royale de Roumanie en France invite les jeunes Roumains, domiciliés en France ou en Belgique, nés en 1896, ainsi que ceux des classes antérieures qui ont été ajournés ou omis, ou ont un frère sous les drapeaux, à se présenter, munis de leurs papiers (acte de naissance, certificat d'études, etc.) à la Légation (122, rue de la Boétie), à Paris, entre le 16 et le 30 janvier 1916, afin de satisfaire aux obligations du recrutement.

Les Suisses de Paris nous offrent des traîneaux

La colonie suisse de Paris, sur l'initiative de M. Schwenter, directeur de l'hôtel Meurice, secondé par MM. Naler, administrateur de la Banque industrielle hôtelière et Schwarz, directeur de l'hôtel Edouard-VII, a constitué un groupement dont le ministre plénipotentiaire de la Confédération, M. Lardy, a bien voulu accepter la présidence d'honneur, en vue de donner au service sanitaire de l'armée française cent traîneaux destinés au transport de nos blessés dans les Vosges.

LE CHAMP D'HONNEUR

Artigues (Auguste-Joseph-René), médecin principal de 2^e classe, territorial, médecin chef d'une ambulance ; officier des plus distingués, présent au front depuis le début de la guerre, a dirigé avec les plus hautes qualités de chef et de médecin une ambulance qui n'a cessé de fonctionner en première ligne, dans des circonstances souvent périlleuses. A obtenu une citation à l'ordre. (A déjà reçu la croix de guerre).

IN MEMORIAM

La messe annuelle à la mémoire du roi Louis XVI sera célébrée le vendredi 21 janvier, à onze heures, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, ancienne paroisse des rois de France.

Les Français y sont conviés par les présidents des comités royalistes de Paris et de la Seine, les comités directeurs de l'Action française et les délégués régionaux de Mgr le duc d'Orléans.

LA VIE CHÈRE

Marché sans animation, comme tous les dimanches, hier au Halles Centrales. Les arrivages ont été normaux, et les prix n'ont subi, sur ceux de la veille, aucune modification sensible.

VOLAILLE		Le kilo	
Poulet	3,80 à 4,50	
Lapin	2,70	
Oie	2,50	
POISSON		Le kilo	
Cabillaud	1,25	
Carrelet	1,00 à 1,75	
Congre	1,25 à 1,75	
Raie	1,00 à 1,25	
Maquereau	2,00 à 2,50	
Hareng français, le cent	15,00	
LÉGUMES		Le kilo	
Carottes les 100 bottes	50,00 à 70,00	
Navets	10,00 à 25,00	
Poireaux	40,00 à 70,00	
Choux, le cent	10,00 à 40,00	
Pommes de terre, les 100 kil.	14,00 à 26,00	
Pommes communes,	14,00 à 20,00	

DERNIÈRES NOUVELLES

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES de "l'Œuvre"

M. Radoslawof menace la Grèce

Bucarest, 11 janvier (reçu le 16). — On mande de Sofia que le président du conseil bulgare, recevant une délégation du Sobranie, aurait exprimé aux députés, en termes énergiques, le ressentiment que causait au gouvernement l'attitude de la Grèce à l'égard des puissances centrales. M. Radoslawof aurait déclaré que, seule, la crainte de voir les troupes hellènes s'opposer à leur marche sur Salonique avait arrêté les armées bulgares qui poursuivaient les Anglo-Français et que l'arrêt des opérations qui s'en était suivi avait causé à la Bulgarie un préjudice irréparable. « La dette que nous avons contractée envers la Grèce en 1913 s'en est encore accrue, aurait conclu M. Radoslawof, et l'heure vient où nous la réglerons avec d'amples intérêts. »

Le sentiment général ici est que la Grèce sera fatalement entraînée à prendre part aux hostilités en Macédoine et que l'offensive contre les troupes hellènes sera prise par les Bulgares eux-mêmes, dès leur entrée en Grèce.

La situation de l'armée monténégrine

Genève, 16 janvier. — On télégraphie de Vienne que les Monténégrins ont détruit, avant d'évacuer Cattin, tout ce qui pouvait être utilisé par l'ennemi. Les troupes autrichiennes s'avancent sur un front Boudona-Cettigné-Grab-Grahovo à la rencontre des divisions du général Kerecs qui progressent vers Bileka et Avlodki. Les Monténégrins opposent une résistance désespérée à la marche de l'ennemi, mais paraissent manquer de munitions. Sur le front est, de Boran à Ipek, les Autrichiens sont tenus en échec.

Notre situation à Salonique est bonne

Athènes, 16 janvier. — Bien que les hostilités se bornent jusqu'ici, sur tout le front, à des échanges de coups de fusil entre patrouilles et à des canonnades intermittentes, une offensive générale des Germano-Bulgares-Turcs contre le camp retranché de Salonique apparaît de plus en plus imminente.

La destruction des ponts, tunnels et ouvrages d'art se poursuit activement sur les divers fronts et toutes communications par voie ferrée sont coupées entre Salonique et la Macédoine orientale. La ligne de Monastir a été minée aux points principaux. Selon des renseignements sûrs, les autorités militaires grecques auraient ordonné, de leur côté, en prévision d'une attaque débouchant par Vodena, de miner tous les ponts et tunnels de la ligne de Monastir jusqu'à Verria.

Les états-majors alliés sont absolument confiants en l'issue de la lutte prochaine et les troupes font preuve d'un entrain extraordinaire. Des quantités considérables de munitions et de grosse artillerie sont journellement débarquées et les officiers grecs qui ont eu l'occasion de voir les retranchements élevés par les Alliés les déclarent impenetrables.

D'autre part, il est certain que la décision et la vigueur avec lesquelles les généraux Sarrail et Mahon ont procédé au nettoyage de Salonique ont profondément impressionné les milieux politiques et militaires grecs, en portant un coup grave au prestige allemand.

AUTOUR DE SALONIQUE

Les Alliés font sauter les ponts

Athènes, 15 janvier. — Outre le pont de la Strouma, les Alliés en ont fait sauter huit autres petits entre Poroy et Kilindir, ainsi que divers travaux d'art.

Les états-majors alliés déclarent que ces précautions sont purement préventives ; cependant, dans les milieux autorisés, on en conclut qu'une attaque bulgare-allemande est imminente.

On suppose que des précautions identiques seront prises incessamment sur la voie de Mocrastir.

Toutes ces précautions répondent aux concentrations ennemies en Thrace et en Macédoine.

Espions arrêtés à Corfou

Salonique, 16 janvier. — Des mesures de précaution contre les agissements des espions allemands continuent à être prises à Salonique. De même à Corfou, un certain nombre d'agents d'espionnage allemands, qui sont d'ailleurs tous des étrangers installés dans l'île, ont été arrêtés par les soins des autorités militaires françaises.

Par ailleurs, la discipline des troupes françaises produit une excellente impression sur la population.

M. Venizelos espère en la Grèce

Athènes, 15 janvier. — M. Venizelos, répondant à une délégation des étudiants de l'Université d'Athènes, venue lui présenter ses souhaits de bonne année, a dit : « Oublions les difficultés actuelles et espérons que notre patrie, qui a donné récemment des preuves de sa force, saura faire l'effort nécessaire pour accomplir sa grande mission dans le monde. »

COMMUNIQUE BRITANNIQUE

Aujourd'hui, bombardement réciproque vers Maricourt, Giverny, la cole 63 et Hollebeke. Sur le reste du front, activité normale de l'artillerie.

EN MESOPOTAMIE

Delhi, 16 janvier. — Le général Aylmer a livré bataille aux Turcs qui s'étaient retirés sur les positions d'Orali, situées sur les deux rives du Tigre, à 25 milles à l'est de Kout-el-Amara.

Le 13, la lutte a été violente et a duré jusqu'à la tombée de la nuit ; les Turcs ont commencé alors à se retirer et ont continué leur retraite dans la nuit du 14.

L'armée anglaise pousse énergiquement l'ennemi à l'est et au nord.

VICTOIRE RUSSE AU CAUCASE

Communiqué russe

Pétrograd, 16 janvier. — Front ouest. — Aucun changement.

Front du Caucase. — Au cours des combats du 13 janvier, nous avons fait prisonniers vingt officiers turcs et plus de quatre cents soldats. Nous avons pris, en outre, six pièces de canon dont une d'artillerie lourde, huit mitrailleuses, de nombreuses munitions d'artillerie, des provisions alimentaires et des équipements du génie.

Dangers du déguisement

Pétrograd, 16 janvier. — Dans la région de Nouveau-Alexandrovsk, les Allemands ont tenté de placer des mitrailleuses sur le bord de la Dvina et ont envoyé la nuit une compagnie vêtue d'uniformes russes.

Les Russes, quoique étonnés de voir paraître un de leurs propres détachements, là où ils ne s'y attendaient pas, sont allés recevoir amicalement les nouveaux venus, quand subitement une batterie allemande a effectué un tir meurtrier sur les prétendus Russes qui ont pris une fuite éperdue.

Les Russes comprenant la ruse employée dans le dos des Allemands en fuite quelques salves efficaces.

Il a été établi que le commandement allemand qui a ordonné le travestissement, avait oublié d'en prévenir le commandant d'une batterie placée sur la route des soldats déguisés.

C'est pourquoi, l'artillerie allemande a tiré sur ses propres soldats.

L'ATTITUDE DU MONTENEGRO

Une dépêche de Rome assure que le roi et le peuple du Monténégro sont résolus à se battre « jusqu'au dernier homme et jusqu'à la dernière cartouche ». Il n'est peut-être pas inopportun de noter que la dépêche est du 15 janvier et que le témoignage auquel elle se réfère est peut-être de date plus ancienne, de sorte qu'on ne peut décider si l'énergie déterminante du roi est antérieure ou postérieure aux derniers événements.

Rome, 15 janvier. — La Tribuna affirme qu'une personnalité monténégrine autorisée a déclaré catégoriquement que l'attitude du petit royaume ne différait en aucune manière de celle de la Belgique et de la Serbie. Le roi, comme le peuple monténégrin, combattront jusqu'au dernier homme et jusqu'à la dernière cartouche.

On peut donc s'attendre à une extension prochaine des opérations militaires dans la zone de Scutari, puis en Albanie, si l'avance des énormes forces autrichiennes ne peut pas être enrayée. Dans ce cas, le rôle de l'Italie pourrait devenir aussi efficace que celui des Alliés à Salonique.

Cette éventualité paraît prise en sérieuse considération par le gouvernement italien, puisque la Tribuna assure pouvoir annoncer qu'à la suite des événements monténégrins et en raison des répercussions qu'ils peuvent avoir en Albanie, le gouvernement italien a délibéré au sujet des mesures à prendre pour faire front à toute initiative de l'ennemi dans le secteur menacé.

Dans les milieux politiques de Rome on assure, en outre, que le président du conseil, M. Salandra, parlera d'une manière encore plus détaillée de la politique étrangère de l'Italie dans un discours qu'il fera à Florence le 19 janvier.

Propositions autrichiennes rejetées

L'incertitude relative à l'attitude du Monténégro paraît complètement écartée par la communication suivante :

Rome, 16 janvier. — La Tribuna apprend de bonne source serbo-monténégrine que les bruits suivant lesquels le Monténégro, après la chute de Lovcen, jureait désormais vain tout espoir ultérieur d'une défense efficace, aurait adhéré à des propositions de l'Autriche en vue d'une paix séparée ou tout au moins d'un armistice, sont dénués de tout fondement.

La question alimentaire en Allemagne

Le pain, la graisse et le fromage

Berne, 16 janvier. — Selon le Vorwaerts, la question de la diminution de la ration de pain a été réglée le 13 janvier à l'Hôtel de Ville de Berlin. On a décidé que la ration hebdomadaire serait abaissée de 1,950 grammes à 1,900 grammes. Les rations supplémentaires seront réduites de 500 grammes à 350 grammes. Le prix du pain de deux kilos sera de 78 pfennigs au lieu de 80.

Ce nouvel arrangement entrera en vigueur le 1^{er} février.

Bde, 16 janvier. — On mande de Berlin que le gouvernement allemand va monopoliser la margarine et obliger les commerçants à remettre toutes les quantités de margarine importées à la Société centrale d'achats.

Bde, 16 janvier. — Le Conseil Fédéral de l'Empire a, d'après une dépêche de Berlin, fixé des prix maxima pour le fromage. Ces prix seront imposés à la fois aux producteurs et aux marchands en gros. Ils ne s'appliqueront pas aux marchandises importées.

LE CARDINAL MERCIER

Rome, 16 janvier. — Le cardinal Mercier, après avoir dit la messe, s'est rendu, avec son vicaire, au Vatican, où il a été reçu par le Pape. Le cardinal portait un dossier de papiers et de documents.

L'audience étant personnelle, le vicaire de Mgr Mercier n'y a pas assisté.

LE PANGERMANISME

RESSERRE SOURNOISEMENT LES LIENS

Zurich, 16 janvier. — Le président de la Chambre des députés d'Autriche, M. Sylvester, a demandé, en une réunion récemment tenue à Salzbourg, que les gouvernements entrés dans la voie de réalisations pour une union douanière austro-allemande. Il a réclamé à cet effet la nomination par les Etats de délégués investis de pouvoirs officiels pour négocier.

L'affaire des colonels suisses

Etat de l'enquête

Genève, 15 janvier. — Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de l'enquête préliminaire conduite par le professeur Max Huber, major à l'état-major judiciaire ; estimant que, sur certains points, l'enquête n'offrirait pas encore toutes les précisions voulues, le conseil a décidé, dans la dernière séance, d'accorder avec le général, qu'elle serait poursuivie et complétée sur les points obscurs.

Les journaux certifient au public qu'il peut avoir confiance pleine et entière.

Le public apprécie diversement ces informations. Ceux qui eussent été soulagés par des sanctions immédiates regrettent que l'enquête continue sous une forme administrative et dépendant du général seul, au lieu que le pouvoir judiciaire en soit saisi.

Ce que dit le Code

L'accusation de haute trahison pourrait se justifier par l'article 42 du Code pénal militaire suisse, qui vise les renseignements et les rapports militaires de la Confédération communiqués à l'ennemi ; car si la Suisse n'est pas en guerre, toute nation susceptible de violer la frontière doit être considérée comme un ennemi éventuel.

En tout cas, les deux officiers tombent sous le coup de l'article 45 ainsi conçu :

« Celui qui commet un acte contraire au droit international de nature à pouvoir occasionner ou justifier l'hostilité d'une puissance étrangère contre la Confédération sera puni, si le délit ne doit pas être qualifié trahison, d'un emprisonnement de six mois au moins, et, s'il en résulte danger ou dommage, de la réclusion pendant cinq ans au plus. »

Le colonel Sprecher von Bernegg

Selon le National Suisse, le bruit court qu'à la séance de vendredi on aurait donné lecture de la démission du chef d'état-major général, le colonel Sprecher von Bernegg.

Cette nouvelle, ajoute le journal, n'a rien d'in vraisemblable ; tout le monde trouve inadmissible que le chef d'état-major ait pu ignorer ce que trafiquaient ses collaborateurs immédiats.

Quant au colonel von Wattenwyl, le même journal rappelle qu'il avait été envoyé en novembre 1914 en mission sur le front allemand de Belgique et de France.

Le journal la Patrie Suisse écrivait, à cette occasion :

« La tâche sera facilitée par les hautes relations qu'il a eu occasion de nouer en Allemagne au cours des nombreuses manœuvres auxquelles il a assisté déjà dans ce pays, soit comme délégué officiel, soit à titre privé. »

C'était une tradition

Genève, 16 janvier. — Le Démocrate de Delemont rappelle qu'en 1915 il fut question d'envoyer un attaché militaire pour suivre les opérations de l'armée italienne et que le lieutenant-colonel Arthur Fojiazall, ancien élève de l'Ecole militaire de Turin, avait même été désigné à cet effet ; puis, que ce projet fut abandonné.

Le Démocrate dit apprendre que si l'on renonça à ce projet, ce fut en raison d'une intervention du gouvernement italien qui démontra péremptoirement que les renseignements sur l'armée italienne étaient communiqués par un officier de l'état-major général suisse à l'état-major autrichien.

Le Démocrate ajoute que le coupable n'était ni Egli ni de Wattenwyl et demande des éclaircissements sur cette affaire.

L'ESPIONNAGE ALLEMAND EN SUISSE

Le Démocrate de Delemont fait savoir que le Prussien Anberg, photographe, qui parcourait le nord du Jura suisse et prenait des vues jusqu'à la frontière, vient de se voir interdire la circulation dans la zone des armées.

Il a fallu le coup d'éclat de l'affaire des deux copiers bernois pour que les autorités militaires suisses aperçoivent l'incongruité d'une pareille tolérance. Il est vrai que ces mêmes autorités faisaient appréhender et incarcérer les deux journalistes anglais qui vinrent à passer par Bouff. Complaisance sans limites d'un côté, rigueur sans ménagement de l'autre, et dans tout cela, une logique rendue compréhensible par l'affaire Egli et Wattenwyl.

LES RODOMONTADES DU REICHSTAG

Réponse norvégienne

Christiania, 16 janvier. — Du Dagbladet :

« On a beaucoup parlé ces temps derniers d'une offensive imminente des Allemands sur le front ouest. Mais les attaques ne se sont pas développées et nous devons admettre qu'il ne s'agissait que d'engagements locaux. En fait, l'offensive allemande a reçu le coup mortel sur la Marne et à Ypres. »

« A partir de ce moment, les ordres du jour ne parlent plus de courir à la victoire, mais seulement de « tenir ». Il n'est pas probable que nous entendions parler de nouveaux essais de percée de la part des Allemands. Ils en laisseront sûrement l'initiative aux Alliés. La décision aura lieu sûrement sur le front ouest, mais quand le combat reprendra, il reprendra sur tous les fronts en même temps. La collaboration militaire des Alliés permettra maintenant de le faire. »

« Les Alliés espèrent pouvoir enfermer les Empires du Centre dans un étou ; c'est pourquoi ils sourient de pitié quand on déclare solennellement au Reichstag qu'on gardera la Belgique et qu'on gardera la Pologne... Les préparatifs de cet hiver décideront lequel des deux adversaires pourra imposer ses volontés au printemps. Etant donné la situation actuelle, il semble que seule la victoire des Alliés puisse rendre la paix à l'Europe. »

Nos ciseaux

Etranges manœuvres

Du Temps :

Certaines informations, venues ces jours derniers de La Haye, méritent de retenir l'attention, car elles donnent l'impression que des éléments du socialisme international se livrent actuellement à des manœuvres que l'on est en droit de tenir pour suspectes. On n'ignore pas qu'à plusieurs reprises, des socialistes de pays neutres, notamment en Hollande et en Danemark, tentèrent de faciliter un rapprochement entre la Sozialdemokratie et les groupements démocratiques des pays alliés. Tout ce que l'on entreprit dans ce sens échoua lamentablement, et la prétention des neutres de préparer les voies à la conclusion d'une paix conforme à de vagues formules révolutionnaires et internationalistes ne trouva aucun appui sérieux.

Il semble bien que ces tentatives se renouvellent actuellement sous une forme assez imprévue. Nous voulons parler des réunions qui ont eu lieu en Hollande, et auxquelles assistaient des personnalités en vue du parti ouvrier belge. La dislocation de l'Internationale ouvrière est un fait accompli sur lequel il n'y a plus à revenir, à moins que l'on ne veuille envisager l'éventualité d'une reprise de contact, avant même la fin des hostilités, entre la Sozialdemokratie et les socialistes des pays alliés. Or, c'est à cela qu'on paraît vouloir travailler aux Pays-Bas. Au congrès extraordinaire du parti socialiste néerlandais, qui vient de se réunir à Arnheim, il a été exposé que, pour pouvoir agir, il fallait une mise au point préalable. Cette mise au point consisterait à faire délibérer séparément les partis socialistes des pays neutres, ceux des pays de l'Entente et ceux des Empires Centraux, sur les points devant constituer la base de toutes les négociations de paix, puis à recevoir séparément à La Haye des délégations de chacun de ces groupements pour examiner à fond les questions traitées.

L'école de demain

Des Débats :

Après la victoire et la paix, nous recommencerons à bien travailler : la France nouvelle sera l'œuvre de jeunes générations. Que sera l'école de demain ? Nous le pressentons déjà, et nous la voyons tous, nous la rêvons tous ou presque tous de la même façon. A la dernière assemblée générale des anciens élèves de l'Ecole normale supérieure, M. Boutroux, président de l'Association, et M. Lavisse, directeur de l'Ecole, ont prononcé de beaux discours qui sont encore présents à tous les esprits. Celui de M. Lavisse touchait à de si hautes questions d'intérêt public qu'il n'est pas inutile d'y revenir et d'y insister un peu. « Il va falloir, disait-il, que l'éducation française, saisissant le tout de l'écolier, cultive en lui l'énergie du citoyen et celle du soldat. » Notre tâche à tous, écoliers et maîtres, sera simplifiée par les rudes leçons de la guerre.

Et d'abord, partout, après la guerre, il y aura, il devra y avoir, dans toutes les écoles, grandes et petites, un portrait, une image parlante de la France. Oui, partout, en marbre, en bronze, ou en couleur, dans la plus humble école du plus modeste hameau, dans les lycées et les collèges de garçons et de filles, dans les Universités, se dressera sur le seuil, pour tracer leur premier devoir aux maîtres et souhaiter la bienvenue aux écoliers, la même image, nationale et symbolique, de la Patrie. On pourra l'entourer, si l'on veut, de feuillages toujours verts et de drapeaux pieusement entretenus et renouvelés. Des tableaux d'honneur — jamais ils n'auront mieux mérité leur nom — appendus au mur, rappelleront les noms glorieux des « gens de l'endroit », comme on dit chez nous, qui seront morts à l'ennemi, pour la défense du sol sacré et de la délivrance du monde. Que les Allemands le sachent bien : nous ne pousserons pas de cris féroces ni de vaines rodromontades ; on ne nourrira pas les jeunes âmes de fiel, de haine et de sang ; ce n'est pas notre genre et la noble France ne peut mentir à son caractère, à sa mission, à sa destinée ; mais on se souviendra de ce qu'il faut se rappeler, pour être des hommes, et on le redira aux anniversaires.

La neutralité espagnole

D'une enquête de M. Louis Bertrand en Espagne que publie La Revue des Deux-Mondes :

C'est presque une banalité de dire que personne, en Espagne, ne veut la guerre, pas plus contre nous que contre nos ennemis. Les exceptions sont une minorité infime, composée, soit à droite, soit à gauche, de professionnels de l'opposition, qui n'ont aucune influence sérieuse sur la politique. Cette attitude neutraliste, nettement affirmée dès le début des hostilités, ne s'est pas démentie depuis. Voilà le fait. Il faut en tenir grand compte, sans néanmoins considérer ce parti pris d'abstention comme un dogme intangible. Chez nous non plus, personne ne voulait la guerre. Même le 31 juillet 1914, après le décret de mobilisation générale, il y avait encore des gens qui espéraient que tout finirait par s'arranger. A n'en juger que par l'état de l'opinion et par le ton de la presse, il semble bien que, après quinze mois, la sainte horreur des Espagnols pour la guerre se soit encore accrue. On croirait que plus elle s'éternise, plus elle accumule de ruines et d'atrocités, plus nos voisins s'épouvantent des risques qu'une intervention armée leur ferait courir.

Mais, parmi cette immense majorité de neutralistes, il convient de distinguer des groupes de toutes couleurs et de toute nuance. Allons d'abord à ceux qui passent pour nous être les plus hostiles : les conservateurs, les carlistes, les catholiques. Mais j'ai tort de dire : les catholiques, car toute l'Espagne en bloc est catholique. Disons plus justement : le clergé. Et encore faut-il mettre à part de l'énorme masse démocratique des curés de campagne, à part des moines, des réguliers de toute espèce, qui sont hautement germanophiles, un certain nombre de membres du haut clergé, évêques ou professeurs : esprits ouverts et cultivés, renseignés sur les choses d'Allemagne, — qui penchent secrètement du côté de la France et de ses alliés.

Et M. Louis Bertrand conclut :

Après cet exposé, — aussi consciencieux et aussi complet que je l'ai pu faire, — de l'opinion publique espagnole, je me garde-

rai, et pour cause, d'en tirer des conclusions : je laisse ce soin au lecteur. Il observera sans doute que je me suis borné à faire de très brèves allusions aux partis dits « avancés ». Je suis loin d'en méconnaître l'existence. J'étais à Barcelone, en 1900, pendant « la semaine sanglante » ; j'ai pu les juger d'après leurs œuvres. Il se peut que, chez nous, certains politiciens fissent sur eux de très grandes espérances pour l'avenir. Le fait est que, pour le moment, ils sont une minorité impuissante. Ce serait folie que de compter sur leur appui. Enfin, on observera sans doute aussi que j'ai attribué, dans cette étude, une place considérable au catholicisme. Ce n'est pas ma faute si l'immense majorité de l'Espagne est catholique. Quand donc nous déciderons-nous à laisser de côté nos préférences et nos passions politiques, lorsqu'il s'agit d'établir froidement une situation ? Si, au lieu de l'Espagne, j'avais eu à parler ici de la Grèce, je n'aurais pas hésité à dire que le catholicisme ne peut qu'y compromettre notre cause.

SOUS D'ESPAGNE

Nous avons annoncé, en son temps, que pour remédier à la crise du billon le Trésor avait fait frapper une certaine quantité de pièces de cinq et dix centimes par la Monnaie espagnole.

Ces pièces viennent d'être mises en circulation. Elles ne diffèrent de celles que frappe la Monnaie de Paris que par des détails insignifiants. Le module est d'un demi millimètre plus large et la signature « Daniel Dupuis » ne figure pas.

On constate également que les reliefs sont moins nets que dans nos sous ordinaires.

AU « JOURNAL OFFICIEL »

Le Journal officiel publie ce matin : Marine. — Décret accordant une médaille d'or à M. Bertram F. Hayes, commandant le paquebot anglais Olympic, pour le dévouement dont il a fait preuve en portant secours au paquebot Provincia coulé par un sous-marin autrichien.

Décret accordant une médaille d'or au capitaine J.-B. Watson, commandant le Lady-Plumouth qui recueillit en mer l'équipage du paquebot Cabados torpillé par un sous-marin allemand.

La surabondance des matières nous oblige à retarder d'un jour la suite de notre roman :

LA POILUE

Notez ceci :

A la préoccupation de plus en plus évidente de mieux connaître les questions extérieures a correspondu, dans la grande presse, chez ceux qui connaissent le mieux ces questions, le besoin d'une action cohérente sur le public et auprès des pouvoirs publics.

Pour étudier de concert les affaires les plus urgentes, en chercher les meilleures solutions et les exposer avec ensemble, un certain nombre de spécialistes se sont réunis, depuis plusieurs semaines, en un groupe auquel ils viennent de donner le nom de « Grande France », comité d'étude et d'action extérieures.

COURRIER DES THÉÂTRES

Ge soir :

Odéon, 8 heures, Henri III et sa cour ; Gaité, 8 h. 30, Vous n'avez rien à déclarer ? ; Théâtre Antoine, 8 h. 15, La Belle Aventure ; Apollo, 8 h. 15, La Cocarde de Mimi Pinson ; Renaissance, 8 h. 30, La puce à l'oreille ; Palais-Royal, 8 h. 30, le Poilu ; Hortense a dit : « J'm'en fous » ; Bouffes-Parisiens, 8 h. 15, Kit ; Variétés, 8 h. 30, Mademoiselle Josette ma femme ; Gymnase, 8 heures 45, Les Deux Vestales ; Capucines, 8 heures 15, En franchise, Oh ! Pardon ; Vaudeville, 8 h. 15, Cabiria ; Cluny, 8 h. 30, Les Femmes collantes ; Déjazet, 8 h. 30, Les Fiancés de Rosette ; Grand-Guignol, 8 h. 45, Le Mystère de la Main noire ; Folies-Bergère, 8 h. 30, Jusqu'au bout ; Scala, 8 h. 30, Taisez-vous, méfiez-vous ! ; Cigale, 8 h. 30, L'Enfer des Reves ; Concert Mayol, 8 h. 30, Madame Bou-Dou Ba-Da Bouh ! ; Eldorado, 8 h. 15, Ponchi, roi des dentistes ; Ba-Ta-Clan, 8 h. 30, Un Bouchon ; Gaité-Rochecourt, 8 h. 30, C'est Mimi ; Alhambra, Empire et Olympia, 8 h. 30, attractions ; Nouveau-Cirque, 8 h. 30, attractions ; aux Quat'Z'Arts, au Moulin de la Chanson, à la Pie qui Chante, à la Chaumière et au Cabigi, à 8 h. 45, revues et chansonniers.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Le Maroc par Marseille

Traversée la plus courte, la plus abrégée, la mieux desservie.

Combinaisons de trains multiples pour aller à Marseille dans de bonnes conditions : Marseille-Tanger : 125 fr. en 1^{re}, 90 fr. en 2^e, 60 fr. en 3^e entrepoint. Marseille-Casablanca : 150 fr. en 1^{re}, 120 fr. en 2^e, 80 fr. en 3^e entrepoint. Paris-Tanger : 187 fr. 85 en 1^{re}, 132 fr. en 2^e, 88 fr. 70 en 3^e.

Paris-Tanger : 139 fr. 60 en 1^{re}, 96 fr. 60 en 2^e, 60 fr. 70 en 3^e.

Paris-Casablanca : 217 fr. 85 en 1^{re}, 160 fr. en 2^e, 100 fr. 70 en 3^e.

Enregistrement direct des bagages pour Casablanca au départ des principales gares du réseau P.-L.-M. sur présentation d'un titre de parcours pour Marseille, Tanger, Casablanca.

Demande au service central de l'exploitation de la Compagnie P.-L.-M., 6^e division, publicit. 20, boulevard Diderot, aux gares, agences et bureaux de ville du P.-L.-M., à l'agence P.-L.-M. à Casablanca, boulevard de l'Horloge ; au siège social, aux agences de la Compagnie Paquet, le prospectus détaillé envoyé gratuitement, contenant des conseils pratiques pour se rendre au Maroc.

Le gérant : ANTOINE KLEINSTEIN.

Soc. Anon. des Imp. WELHOFF et ROCHER, 16-18, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris. E. ANCEAU, directeur.